



Séance du 27/05/2025

Délibération N°270525/15

| | |
|--|-----------|
| Nombre de membres en exercice : | 47 |
| Présents : ... | 36 |
| Excusés : | 3 |
| Pouvoirs : ... | 8 |
| Votants : ... | 44 |

Le 27 mai 2025 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BAHUS-SOUBIRAN.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, , POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, BOP Philippe, ROUABLE Hervé,

Pouvoirs : ASSIBAT Marie à DARRIEUMERLOU Nathalie,
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne,
BARRAUD Danielle à BARON Chrystelle,
MARTIN Didier à BARRAILH LAFARGUE Vincent,
CAZABAN Yves à GACHIE Florence,
CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric,
CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,
MADER Karl à SAINT GERMAIN Dominique,



Objet : Révision des statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte des Eaux du Marseillon et du Tursan en vigueur,

VU la délibération n°DEL20250327-001 du Comité Syndical des Eaux du Marseillon et du Tursan en date du 27 Mars 2025 approuvant la nouvelle rédaction des statuts adaptée aux pratiques du Syndicat en matière de financement, permettant également d'en assurer leur lisibilité et leur transparence.

AYANT ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan tels qu'annexés à la présente délibération, dont les modifications portent principalement sur les articles :

- Suppression de l'article 2 qui correspond à l'historique des deux anciens syndicats
- Articles 4-2, 4-3 et 4-4- Compétences : ajustements sur les contenus des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non Collectif,
- Article 5-3 - Activités du Comité Syndical : lieu des réunions du Comité Syndical

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHERS

Communauté
de
Communes
d'Aire sur l'Adour